

Procès-verbal du 1^{er} Conseil d'Ecole – vendredi 15 octobre 2021

- **Maires** : Mme MARTIN et M. DUPARC
- **Adjoint et conseillers municipaux / SIVU** : Mme BLANCHARD, Mme GUILBERT, Mr LASCOMBE
- **Enseignants** : Mmes ARDISSON, GROS et TEXIER
- **ATSEM** : Mme BARBIER, Mme RATOUCHE
- **DDEN** : Mr ANSELME
- **Représentants des parents d'élèves** : Mr LIBERA, Mme MARCONATO, Mr COISSARD et Mme Di NATALE
- **Cantine/garderie** : Mmes CATTANI et MOULEHIAWY
- **Excusés** : Mr RONCHAIL (Inspecteur de l'Éducation Nationale), Mme GUIBOT

Présidente : Mme TEXIER

Secrétaire de séance : Mme ARDISSON

Tour de table avec présentation de chaque participant.

Les élections des représentants des parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 08/10/2021. Cette année, 1 seule liste. Les parents élus sont :

TITULAIRES

Mme Célia MARCONATO
Mme Stellie DI NATALE
Mr Thierry LIBERA

SUPPLÉANTS

Mr Joffrey COISSARD

1. Le conseil d'école

Il est rappelé la composition et le fonctionnement du conseil d'école (Cf. Annexes)

Il est également rappelé le rôle des parents délégués.

Les dates prévisionnelles des conseils d'école de l'année scolaire 2020-2021 sont les suivantes : 15/10/21, 18/03/22 et 24/06/22

2. Effectifs et personnel de l'école

a) - Elèves et enseignants

Effectifs 2021-2022 : 54 élèves (en dessous du seuil de fermeture)

1 enseignante à temps plein et 2 enseignantes à 75% complétées le lundi et le jeudi par Mme GUIBOT

Directrice Mme Julie-Anne TEXIER, 12 jours de décharge annuels (planning de l'année fourni à la rentrée)

Classe de PS/MS/GS :

21 élèves (11 PS, 4 MS, 6 GS) **Mme Julie-Anne TEXIER et Mme Candice GUIBOT**

Classe de CP/CE1/CE2 :

17 élèves (6 CP, 7 CE1 et 4 CE2) **Mme Sandrine ARDISSON**

Un départ prévu en décembre

Classe de CM1/CM2 :

16 élèves (11 CM1 et 5 CM2) **Mme Christine GROS et Mme Candice GUIBOT**

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
11	4	6	6	7	4	11	5

Le problème des effectifs et la menace d'une fermeture de classe reste présents pour les années à venir : 11 élèves vont quitter l'école dans 2 ans, nous ne savons pas dans quelle mesure nous serons en capacité de compenser cette perte pour éviter la fermeture d'une classe d'ici là. Nous remercions d'avance la mairie et les parents de nous transmettre dès que possible toute information relative à la scolarisation des nouveaux élèves (naissances des enfants pour l'année 2019 et 2020, enfants prévus en PS scolarisés dans d'autres communes, arrivées d'élèves à prévoir dans d'autres niveaux, déménagements...)

b)-Autre personnel présent dans l'école

Mme Isabelle BARBIER : ATSEM lundi et mardi

Mme Corinne RATOUCNIAK : ATSEM jeudi et vendredi

Mme Mina MOULEHIAWY : cantine et garderie

Mme Claudine CATTANI : cantine et garderie de la cantine

Mme Isabelle BONNEFOY-CUDRAZ : agent technique ménage

M. Patrick THOUVARD : agent technique travaux

Mme Céline DUHAMEL : Maîtresse E

C'est une enseignante spécialisée qui prend en charge les élèves en difficultés (aide au niveau des méthodes de travail, de la concentration, de la motivation). Elle est à la disposition des enseignants pour des conseils et des aides pédagogiques.

Elle est intervenue sur l'école pour aider à la passation des évaluations nationales de CP et CE1.

Mme Pauline MONTEIL : Psychologue scolaire intervient sur demande des enseignants. Elle est intervenue en début d'année scolaire à l'école.

Les parents bénévoles et agréés.

Les stagiaires pas de stagiaire prévue cette année.

3.Relation avec les familles et suivi des élèves

a)-Rencontres école/familles

Rappel de la réunion générale de rentrée le vendredi 03/09/2021.

Les enseignants ont tous reçu les parents en réunion de rentrée en septembre (pratiques pédagogiques, organisations, projets, devoirs, évaluations, ...) dans le respect des mesures sanitaires.

Il est rappelé l'importance du cahier de liaison, des rencontres et de la collaboration entre l'école et les familles. Nous demandons aux parents d'être très vigilants avec ce cahier (mots à signer, réponses rapides ou dans les délais, ...).

Il est rappelé que le mail est privilégié pour l'information aux familles, exception faite des documents nécessitant signatures et qui transitent de fait via le cahier de liaison.

Il est rappelé l'importance des blogs de classe.

Les familles sont autorisées en cas de nécessité à rentrer dans l'école sous réserve de port de masque et de désinfection des mains au gel hydroalcoolique.

Seuls les parents de PS sont acceptés au quotidien pour accompagner les enfants. A compter de la rentrée des vacances d'automne, leur entrée sera également limitée.

b)-Suivi des élèves en difficultés

Les élèves en difficultés de l'école sont aidés en classe (aménagements, différenciation pédagogique, ...) et à l'extérieur. Les réunions familles/école sont régulières.

Les élèves rencontrant des difficultés peuvent également être pris en charge dans le cadre des APC.

L'appel au RASED est fait si nécessaire.

4. Organisation pédagogique

a)-Décloisonnement

Afin de limiter les brassages et en raison des petits effectifs d'élémentaire, il n'y a pas de décloisonnements prévus cette année.

b)-Organisation des APC (Activités pédagogiques complémentaires)

A l'école, les APC se déroulent le mardi et le jeudi de 11h15 à 12h00. Il est possible que Mme Guibot et Mme Gros pour des contraintes d'emploi du temps, décalent également quelques APC au lundi.

Il s'agit de 36 heures d'activités pédagogiques complémentaires devant élèves qui sont organisées dans l'école par les enseignants et mises en œuvre sous leur responsabilité. Les APC sont un droit pour tous les élèves. L'enseignant chargé de la direction de l'école à un temps d'APC réduit à 18h. Les enseignants ayant fait passer les évaluations CP et CE1 ont un temps d'APC réduit de 6h. Les enseignants à temps partiel effectuent des heures d'APC au prorata de leur temps de travail à l'école.

En conséquence, Mme Gros effectuera cette année 27h d'APC, Mme Guibot 27h, Mme Ardisson 30 h et Mme Texier 13,5h.

L'accord écrit des parents ou des représentants légaux est nécessaire. Il doit préciser les dates ou les périodes, les horaires et les lieux d'activité. Cet accord est recueilli par le maître de chaque classe. Il est rappelé que nous ne faisons pas d'APC les semaines précédant les vacances.

La validation par l'IEN du projet d'organisation des APC émis par le conseil des maîtres s'effectue au regard des critères suivants :

- l'annualisation des horaires au niveau de l'école
- le respect d'une pause méridienne d'une durée minimale de 1h30
- la vigilance apportée au caractère d'accessibilité des APC, pour tous les élèves sur l'année scolaire
- les propositions pédagogiques en fonction des besoins des élèves et des ressources disponibles
- l'articulation des activités pédagogiques complémentaires entre elles

Les activités pédagogiques complémentaires reposent sur la composition de groupes d'élèves et la détermination de leurs besoins. Ces groupes d'élèves évoluent en cours d'année. Le temps d'APC donne la possibilité aux équipes non seulement de réfléchir à la prise en compte des élèves en difficulté en mutualisant les ressources de l'école mais il autorise également la réalisation d'actions dans le cadre du projet d'école proposées à tous les élèves d'un cycle ou d'un niveau.

Il est également envisageable que tous les enseignants se mobilisent pendant une période sur une difficulté rencontrée massivement par les élèves et ainsi offrir des « stages » à tous les niveaux.

Les activités s'ajoutent aux 24 heures d'enseignement du temps scolaire proprement dit. Elles se déroulent avec des groupes dont l'effectif est adapté aux objectifs définis. C'est un travail d'équipe au niveau d'une école.

5. Projets et activités

a)-Projet d'école 2017-2020

Le projet d'école 2017-2020 a été prolongé jusqu'en 2021 l'année solaire dernière. Cette année, un nouveau projet d'école doit être rédigé. Nous attendons les consignes de l'inspection. Il est probable que les axes de travail restent sensiblement identiques à ceux du précédent projet d'école.

b)-Sorties et activités

1. Sorties et activités effectuées

Date	PS-MS-GS	CP-CE1-CE2	CM1-CM2
04/10/2021 22/10/2021	-	Cycle patinoire 6 séances lundi et vendredi matin Transport SIVU : 150€/transport APE/Coopérative scolaire : entrées Familles : accompagnateurs bénévoles	
24/09/2021 15/10/2021	et	Elections des conseillers municipaux enfants	

Question : Mairie de Villaroux : Qui est à l'initiative du conseil des enfants ?
C'est une initiative du conseil municipal de La Chapelle Blanche.

2. Sorties et activités envisagées

Date	PS-MS-GS	CP-CE1-CE2	CM1-CM2
	Commémoration du 11/ 11 à la Chapelle Blanche		
Période 2			Intervention du professeur d'allemand du collège
Année	Projet Ecole et Cinéma 3 séances réparties sur l'année (décembre, mars et juin) Transport SIVU : 120€/transport APE/Coopérative scolaire : entrées Familles : accompagnateurs bénévoles		
Année			Essai de continuation d'un travail avec ARCADE. Thème du recyclage.
11 et 12/2021	Film d'animation pâte à modeler avec Eric Fitoussi APE : 800 euros		
26/11/2021	Sortie d'automne avec Belledonne en Marche		

Ecole de la Fontaine de la Chapelle Blanche

	Transport SIVU : 150€/transport APE/Coopérative scolaire : intervenant 175 euros Familles : accompagnateurs bénévoles et parents agréés		
7/12/2021		Intervention MNS	Intervention MNS
12 et 01/2022		Cycle natation : 10 séances Transport SIVU : 150€/transport Entrée : SIVU 3.52 euros par enfant	Cycle natation : 10 séances Transport SIVU : 150€/transport Entrée : SIVU 3.52 euros par enfant
02 et 03/2022	Cycle glisse 5 séances le vendredi en janvier/février 2020 Transport SIVU : 250€/transport APE/Coopérative scolaire : locations Familles : accompagnateurs bénévoles et parents agréés		Cycle glisse 5 séances le vendredi en janvier/février 2020 Transport SIVU : 250€/transport APE/Coopérative scolaire : locations Familles : accompagnateurs bénévoles et parents agréés
03/2022	Rallye- maths		
03/2022		Cartes de la fraternité Fête du court métrage	
04/2022	Sibreca 01/04/2022	Sibreca 04 et 11/04/2022	Sibreca 04 et 11/04/2022
04/2022		Projet FNE : les insectes pollinisateurs	
05/2022	La mat s'éclate Transport SIVU : 120€/transport APE/Coopérative scolaire : adhésions USEP Familles : accompagnateurs		
06/2022	Semaine sécurité routière à l'école pour les trois classes avec réalisation de panneaux + Spectacle de La Bamboche théâtre + Sortie sécurité routière à la piste de Challes les Eaux le 14/06/2022 pour les CM1-CM2		
06/2022	Cycle natation Transport SIVU : 400 euros APE/Coopérative scolaire : entrées et MNS Familles : accompagnateurs bénévoles agréés		
07/2022	Sortie de fin d'année Transport SIVU : Familles : accompagnateurs bénévoles		

3. Bibliothèque

L'équipe enseignante remercie la bibliothèque de Villaroux pour son intervention sur l'école. En effet, les classes se voient prêter régulièrement des livres de toutes sortes pour illustrer les travaux en cours dans les classes, enrichir et varier la quantité d'ouvrages mis à disposition des enfants pour le prêt à la maison...

6. Règlement Intérieur et affichages réglementaires.

a)-Règlement Départemental et Règlement Intérieur de l'école

Le règlement Départemental de la Savoie a été établi en janvier 2015 par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale. Il expose les conditions dans lesquelles est assuré le respect des droits et des obligations de chacun des membres de la communauté éducative. Il est vraisemblable que ce document sera réactualisé prochainement en raison de l'abaissement de la scolarité obligatoire à l'année civile des 3 ans de l'enfant. Au jour d'aujourd'hui, il semble que le règlement de 2015 soit cependant toujours en vigueur.

Le règlement Intérieur de l'école de la Chapelle Blanche a été élaboré en s'appuyant sur le Règlement Départemental et en prenant en compte les spécificités propres à l'école. Il prend en compte les droits et les obligations de chacun des membres de la communauté éducative pour déterminer les règles collectives qui s'appliquent à tous dans l'enceinte de l'école.

Aucune modification n'est demandée cette année. Les modifications ponctuelles mises en place au sein de l'école sont liées aux contraintes du protocole sanitaire en vigueur en raison de la crise sanitaire.

Ce règlement intérieur est voté lors du Conseil d'Ecole du 15/10/2021.

Les deux règlements sont affichés à l'entrée de l'école et sont disponibles sur simple demande, et sur le site Internet de l'école.

Un extrait du règlement intérieur de l'école contenant les points importants a été distribué et collé dans le cahier de liaison de chaque enfant à la rentrée. Nous rappelons que toute absence doit être signalée par téléphone et justifiée par mot sur papier libre.

RAPPELS IMPORTANTS

Un rappel concernant les absences d'élèves avec départ anticipé en vacances doit de nouveau être mentionné : une lettre doit être adressée à M. l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale M. COUX (IA-DASEN). Celle-ci doit être remise à la directrice. Ce type d'absence doit rester exceptionnel.

AVIS DU CONSEIL D'ÉCOLE : le Règlement Intérieur est adopté à l'unanimité.

b)-Charte Internet de l'école

Une charte de l'utilisateur de l'Internet est mise en place dans l'école et est portée à la connaissance du Conseil d'Ecole.

Elle doit être connue de l'ensemble des élèves. Cette charte d'utilisation des ressources Internet, annexée au Règlement de l'école est remise à chaque rentrée scolaire aux élèves et aux enseignants qui y apposeront leur signature (pour l'élève, celle du représentant légal)

Cf. Annexes

c)-Charte de la Laïcité (circulaire n° 2013-144 du 6-9-2013)

La Charte de la Laïcité à l'École a été élaborée à l'intention des personnels, des élèves et de l'ensemble des membres de la communauté éducative. Elle explicite les sens

et enjeux du principe de Laïcité à l'École, dans son rapport avec les autres valeurs et principes de la République. Elle doit être un support pour enseigner, faire partager et faire respecter ces principes et ces valeurs, mission confiée à l'École par la Nation et réaffirmée dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013. La charte de la laïcité a cette année été remise dans les cahiers de liaison pour signature.

Il a été demandé de procéder à un affichage visible de la Charte de la Laïcité à l'École en 2015. En Conseil d'Ecole, la Charte de la Laïcité doit nourrir les réflexions et les échanges propres à inspirer un axe du projet d'école.

d)-Règlementation sur la sécurité

La problématique de la sécurité est toujours d'actualité. Il est demandé cette année de poursuivre les mesures spécifiques pour assurer la sécurité des élèves, mesures qui sont toujours synthétisées sur un affichage officiel présent à l'entrée de l'école.

7.Petits travaux et équipements.

a)-Remerciements pour les travaux réalisés

Réalisés	A réaliser
<ul style="list-style-type: none">- reprise du carrelage des WC de la classe de CM- réparation du lavabo des toilettes enfants- réparation du lavabo des toilettes maternelle- réparation du vélo- prise en charge des pannes informatiques- mise en route du chauffage- installation d'un panneau d'affichage pour les ATSEM	<ul style="list-style-type: none">- trousse PPMS (radio et lampe torche)- soufflage régulier de la cour (au moins celle du bas)- contrôle des radiateurs (1 pièce tombée ?)- réparation du tableau de maternelle- robinet du lavabo de la pièce ménage du rez de chaussée

b)-Parc informatique

Le parc informatique mis en place grâce au plan ENIR est toujours en état et devenu indispensable au bon fonctionnement de l'école et des classes.

Un projet de renouvellement du parc informatique élève par le biais d'une ancienne maman d'élèves (réformes d'ordinateurs professionnels) est actuellement à l'étude.

8.Sécurité

a)-Exercices d'évacuation et de confinement

L'administration nous impose d'effectuer 3 exercices sécurité (dont un exercice incendie dans le mois suivant la rentrée et un exercice intrusion avant le mois de décembre).

L'exercice lié au risque « intrusion/attentat » sera réalisé après les vacances de la Toussaint.

Un exercice propre au risque incendie a été réalisé le jeudi 7 octobre. L'évacuation a été réalisée rapidement et dans le calme (2'14'').

b)-PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté)

Ce PPMS est un document obligatoire dans une école. Les risques majeurs auxquels l'école pourrait être confrontée sont l'incendie, le séisme, l'accident nucléaire et l'intrusion/attentat. Dans ces cas, l'évacuation ou le confinement sont les solutions. Le PPMS a été validé le 30/06/11 par un exercice de confinement de 9h45 à 10h00. Cet exercice a été de nouveau réalisé le 25/06/13, le 27/06/14, le 29/06/15, le 19/10/16, le 10/10/17, 08/10/18, 17/10/2019 et 06/10/2020 (intrusion).

Des documents contenant des consignes claires et un plan d'évacuation sont visibles dans tous les locaux utilisés par les enfants. Des consignes en cas d'incendie sont affichées dans les quatre classes et le PPMS est inséré dans un casier mural dans chaque classe et la salle d'évolution. En plus, trois cartons contenant le matériel de confinement sont entreposés dans les lieux de confinement. Le PPMS est consulté et appliqué par les enseignants. Il a été modifié l'année passée en raison du contexte sanitaire (création d'une troisième zone de confinement pour éviter le mélange des groupes classes). L'ensemble des documents disposés dans l'école a été mis à jour.

c)-Registre de Santé et de Sécurité au Travail

Ce document est à la disposition de tous les personnels et usagers. C'est sur celui-ci que sont consignées toutes les remarques et suggestions relatives aux problèmes d'hygiène et de sécurité.

d)-Registre produits dangereux

Réalisé en 2017-2018.

e)-Protocole sanitaire

Le protocole sanitaire mis en place depuis la rentrée de septembre permet le retour à l'école de tous les élèves en fonction du niveau de circulation du virus.

A la rentrée, nous étions en niveau 2 (jaune), ce qui impliquait masque en élémentaire et limitation de brassage.

Depuis le 11 octobre, nous sommes repassés en niveau 1 (vert). Le masque n'est plus obligatoire en élémentaire pour les élèves et il n'y a plus d'exigence quant au brassage.

Nous avons toutefois choisi de maintenir le fonctionnement mis en place en début d'année (entrées, sorties, récréations différenciées) pour prévenir une éventuelle dégradation des conditions sanitaires.

En classe, les tables sont espacées au maximum.

Les adultes de l'école doivent porter le masque dans l'enceinte de l'établissement.

Concernant le lavage des mains, le protocole impose un lavage des mains à l'arrivée à l'école avant et après la récréation et avant de quitter l'établissement ou à l'arrivée au domicile.

9. Services périscolaires

a)- Garderie

La garderie est proposée de 07h30 à 08h05, pendant la pause méridienne, et de 16h30 à 18h15.

L'entrée à la garderie le matin comme la récupération par les parents en garderie du soir se fait par la porte principale.

b)- cantine

La cantine est livrée par API. Les tarifs ont été baissés de manière significative cette année scolaire.

10. Utilisation des locaux scolaires hors temps scolaire

Les locaux scolaires sont utilisés pour la garderie et la cantine de 07h45 à 08h05, 11h15 à 13h20 et de 16h30 à 18h15. De même, les parents délégués et la mairie utilisent ponctuellement ces locaux pour des réunions ou des activités, ainsi que les enseignants après 16h30, pendant les vacances et certains week-ends.

Les autres utilisations (associations, APE) ne sont plus permises dans le contexte sanitaire actuel.

11. Budgets et finances.

a)-Budget

Nous rappelons que :

- Le SIVU finance les fournitures scolaires, les fournitures administratives et les transports (60 € par enfant pour les fournitures scolaires, 800 euros par an pour les fournitures administratives et 3500 € par année civile pour les transports).
Une reprise des répartitions du budget est à l'étude.
- Le Sou des Écoles (APE « la Paganone ») finance le reste (entrées spectacles, piscine, patinoire, ...).

L'équipe enseignante insiste sur le fait que la plupart des sorties sont financées par l'APE, qui organise de nombreuses manifestations pour récolter des fonds. Sans cette association, certaines activités et sorties ne pourraient pas être proposées aux enfants. MERCI !

Cette année, exceptionnellement, le SIVU prendra en charge l'intégralité des coûts du cycle natation des cycles 2 et 3. Cette somme sera déduite du budget transport. L'APE prendra donc en charge les transports restants à financer pour la suite de l'année scolaire

b)- Bilan financier de la Coopérative Scolaire 2020-2021

Cf. Annexes

12. Divers

La communication reste une difficulté importante au sein de la communauté éducative. Il est du devoir de tous de travailler à améliorer la communication afin de recréer une ambiance plus sereine au sein de l'école.

Séance levée à 19h45.

Signatures :

LA PRÉSIDENTE : Mme TEXIER

LA SECRÉTAIRE : Mme ARDISSON